



COVID-19

11 MAI 2020

L'ACP à votre service

Pour aider les détaillants à rouvrir leurs activités de vente au détail à mesure que les provinces canadiennes commencent à s'ouvrir, l'ACP a créé une nouvelle section dans le [Guide de l'ACP - Meilleures pratiques recommandées pendant la COVID-19](#) (V.3, 4 mai 2020). Le guide des *Mesures de réouverture de vos opérations de vente au détail*, à la page 11, contient des conseils afin de mettre en œuvre des mesures de santé publique appropriées et d'ajuster vos opérations pour prévenir et réduire la propagation de la COVID-19 parmi employés et clients. Le guide est aussi disponible sur le site Web de l'ACP, sous la section [Ressources de l'ACP](#).

L'ACP met régulièrement à jour les documents. Pour cette raison, il est recommandé de vider votre mémoire cache avant de télécharger l'un des documents. Pour ce faire, veuillez suivre les étapes suivantes :

Nettoyer votre mémoire cache

1. Accédez à votre navigateur habituel.
2. Appuyez simultanément sur les touches « CTL », « SHIFT » et « DELETE ».
3. Sélectionnez « Images et caches » puis choisissez « Effacer les données »

Fédéral

AIDES FINANCIÈRES

Un soutien financier supplémentaire annoncé les entreprises, mais les secteurs du pétrole et du gaz toujours sceptiques

Aujourd'hui, le [premier ministre a annoncé de nouvelles mesures de soutien](#) aux entreprises par le biais du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). Celui-ci offrira un financement de transition aux plus grands employeurs du Canada dont les besoins financiers durant la pandémie ne peuvent être comblés par les mécanismes conventionnels. Le CUGE contribuera alors à faire en sorte que ces employeurs puissent poursuivre leurs activités.

L'objectif de cette nouvelle mesure est d'aider les entreprises canadiennes à composer avec le ralentissement économique en cours et d'éviter, lorsque possible, la faillite d'entreprises qui seraient viables sur le plan économique dans d'autres circonstances. Le gouvernement précise que les liquidités supplémentaires versées grâce au CUGE permettront aux plus grandes entreprises ainsi qu'aux grands fournisseurs de maintenir leurs activités, et de se positionner pour une relance économique rapide

L'un des critères d'éligibilité du programme est que les bénéficiaires devront s'engager à « publier annuellement des rapports de divulgation de l'information liée au climat, conformément aux exigences du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière. Cela inclut la façon dont leurs opérations futures appuieront la durabilité environnementale et les objectifs nationaux en matière de climat. » Cependant, les principaux dirigeants du secteur du pétrole et du gaz s'inquiètent du manque de clarté sur la manière dont le gouvernement prévoit de traiter les demandes concernant cette exigence. Par exemple, qui déterminerait l'admissibilité et quels paramètres seraient utilisés pour décider si la stratégie d'une entreprise en matière de changement climatique et d'environnement est adéquate/inadéquate ?

Le gouvernement a également annoncé un soutien financier supplémentaire par l'entremise du Programme de crédit aux entreprises (PCE) aux entreprises de taille moyenne qui ont des besoins plus importants en financement. Parmi les mesures de soutien offertes aux moyennes entreprises, on note des prêts allant jusqu'à 60 millions de dollars par entreprise et des garanties d'au plus 80 millions de dollars. Le gouvernement continuera à offrir du financement aux entreprises par l'intermédiaire de Financement agricole Canada, de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et développement Canada, entre autres, au moyen du Compte du Canada.

Ce qui manque clairement dans l'annonce du gouvernement d'aujourd'hui, c'est un soutien financier direct à l'industrie de l'énergie. Il est urgent d'agir davantage pour assurer l'avenir du secteur pétrolier et gazier canadien et les futurs investissements en capital de l'industrie.

SERVICES ESSENTIELS

Le premier ministre de la province de l'Ontario demande que l'état d'urgence soit prolongé jusqu'au 2 juin

Le gouvernement de l'Ontario a précédemment fourni une date incorrecte pour la prolongation proposée de l'état d'urgence. Le gouvernement a depuis révisé la date au 2 juin. La législature reprendra sa quatrième session d'urgence mardi, permettant aux députés d'approuver une autre prolongation de la déclaration de l'état d'urgence.

Nouveau-Brunswick

SERVICES ESSENTIELS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick passe à la phase 2 du plan de rétablissement

Le plan de rétablissement COVID-19 du Nouveau-Brunswick est passé à la phase suivante. Dans le cadre de la phase 2 (également appelée la phase orange), plusieurs activités et réouvertures sont autorisées, si les mesures de distanciation physique, les [orientations générales de la Santé publique](#) et les [lignes directrices à l'intention des lieux de travail du Nouveau-Brunswick](#) émises par Travail sécuritaire NB sont respectées.

Les entreprises n'ont pas besoin d'être inspectées avant de pouvoir rouvrir leurs portes, mais elles doivent avoir élaboré [un plan opérationnel](#), qui peut être remis aux autorités, si elles en font la demande. Les entreprises autorisées peuvent rouvrir dès maintenant, mais il appartient à chaque exploitant d'entreprise de décider s'il est prêt à rouvrir une fois que toutes les lignes directrices sont respectées.

Les entreprises et activités suivantes peuvent reprendre :

- les interventions chirurgicales électives et autres services de soins de santé non urgents, y compris les services de dentisterie, de physiothérapie, d'optométrie et de massothérapie ;
- les rassemblements publics en plein air de 10 personnes ou moins, en respectant les mesures de distanciation physique ;
- les rassemblements publics de 10 personnes ou moins à l'intérieur pour des services religieux en personne, des mariages et des funérailles, en respectant les mesures de distanciation physique ;

- tous les programmes offerts en personne dans les établissements postsecondaires, en respectant les directives de la Santé publique relativement à la COVID-19 ; les solutions virtuelles devraient continuer d'être utilisées, dans la mesure du possible ;
- les espaces culturels comme les musées, les galeries et les bibliothèques ;
- les bureaux jugés non essentiels lors de la phase initiale ;
- les commerces de détail, y compris les centres commerciaux ;
- les restaurants ;
- les terrains de camping et les activités de loisir en plein air, comme les zoos et les pourvoiries ;
- les garderies éducatives réglementées par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance seront autorisées à rouvrir **à compter du 19 mai** ; le ministère communiquera avec les exploitants pour leur fournir de plus amples renseignements au cours des prochains jours ;
- les fournisseurs de services de garderie non réglementés peuvent ouvrir à compter d'aujourd'hui, mais ils doivent respecter les lignes directrices de la Santé publique, y compris avoir un plan opérationnel ;
- les camps de jour, si l'organisation peut respecter les mesures de santé publique énoncées dans le document intitulé *Phase de rétablissement de la pandémie de COVID-19 : Orientation pour les établissements de garderie éducative et les camps de jour* ; et
- les sentiers de véhicules tout-terrain dans l'ensemble de la province.

De plus, le port d'un masque sera exigé en public lorsque la distanciation physique ne peut être maintenue.

De plus amples renseignements sur les phases de rétablissement, les mesures et les lignes directrices de la Santé publique [sont disponibles en ligne](#).

Les propriétaires d'entreprises qui ont des questions peuvent communiquer avec les navigateurs d'affaires d'Opportunités NB par courriel à l'adresse nav@navnb.ca ou par téléphone au 1-833-799-7966.

Équipement de protection individuelle

Le gouvernement prépare un site Web, qui sera accessible la semaine prochaine, et où figurera une liste de fournisseurs d'équipement de protection individuelle à l'intention du secteur privé.

Restez au courant des dernières informations en visitant notre [section COVID-19](#) de notre site Web.